

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

2023
2024



VGQ

Vérificateur général du Québec



Québec

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 514 873-4184

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux



Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 2563-6375 (version PDF)

ISBN 978-2-550-98594-5 (version PDF)



Québec, décembre 2024

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du Vérificateur général du Québec.

Ce rapport fait état des résultats que nous avons obtenus pour l'exercice financier 2023-2024 en ce qui a trait aux objectifs de notre plan stratégique 2023-2027. Il fait aussi le point sur notre gestion des ressources et répond aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Enfin, il contient les états financiers audités de notre organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

FAITS SAILLANTS

2023-2024

216

audits d'états financiers
et d'autres informations
financières

12

rapports déposés
à l'Assemblée
nationale, dont

2

rapports
de la commissaire
au développement
durable portant
sur la biodiversité
et les changements
climatiques

86%

des cibles
du plan stratégique
atteintes

93%

taux de postes
pourvus

88%

taux de rétention
du personnel

Adoption d'un
plan d'action
sur l'équité,
la diversité
et l'inclusion

Table des matières

Message de la vérificatrice générale.....	6
Déclaration attestant la fiabilité des données	8
Rapport de validation.....	10

1 La présentation du Vérificateur général.....

13

Notre organisation	14
Notre mission	14
Notre mandat	14
Nos chiffres clés.....	15
Notre champ de compétence	15
Notre indépendance.....	15
Notre gestion des risques.....	15
Notre gestion de la qualité.....	16
Notre sondage auprès des comités d'audit	17
Nos collaborations professionnelles	17
Nos coopérations internationales.....	17

2 Les résultats.....

19

Travaux d'audit.....	20
Dénonciations, contributions et plaintes	23
Plan stratégique : résultats 2023-2024	24

3 Les ressources.....

41

Ressources humaines.....	42
Ressources financières.....	44
Ressources informationnelles.....	47

4 Les autres exigences.....

49

Développement durable	50
Accès à l'égalité en emploi	51
Divulgence d'actes répréhensibles	55
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	56
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	59
Mesures relatives à l'indépendance, à la protection et à la sécurité de l'information	61

5 Les états financiers audités.....

63

Annexes	81
----------------------	-----------

Message de la vérificatrice générale



L'exercice financier clos ce printemps a été, comme à l'habitude, marqué par de nombreuses réalisations qui ont mobilisé l'équipe du Vérificateur général. C'est avec enthousiasme que nous avons relevé ensemble les défis. Dans ce contexte, je suis très fière de présenter notre rapport annuel de gestion 2023-2024 qui, une fois encore, témoigne de notre contribution à la saine gestion des finances publiques.

Le Plan stratégique 2023-2027 : l'appel au dépassement

L'adoption, en avril 2023, d'un nouveau plan stratégique découle d'un exercice de réflexion rigoureux qui nous a permis de nous projeter dans l'avenir tout en tenant compte du chemin parcouru au cours des dernières années. Ce plan trace la voie dans laquelle nous déploierons nos efforts au cours des quatre prochaines années et il illustre la volonté du Vérificateur général de contribuer encore davantage à une meilleure gestion des deniers publics en tant qu'acteur clé favorisant la transparence de l'administration publique.

Ainsi, après la première année de l'application de ce plan stratégique, je suis particulièrement satisfaite de l'atteinte de nos cibles à **86 %**.

Des actions structurantes

Notre détermination à remplir notre mission a fait en sorte qu'en 2023-2024, nous avons déposé à l'Assemblée nationale 10 rapports d'audit de performance, et réalisé **216** audits d'états financiers et d'autres informations financières.

Dans un autre ordre d'idée, le déploiement d'un plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) a permis au Vérificateur général de s'outiller pour offrir à son personnel un environnement de travail accueillant et respectueux de la différence. Cette approche de même que nos efforts pour conserver notre accréditation Entreprise en santé ne sont sans doute pas étrangers au fait que notre taux de rétention du personnel s'est élevé à **88 %** au cours de l'exercice.

Par ailleurs, notre stratégie visant à accélérer la transformation numérique de l'audit a été adoptée cette année comme prévu. Sa mise en œuvre, débutée et axée notamment sur l'intégration des possibilités des technologies émergentes dans nos procédés d'audit, mènera à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de nos travaux. L'adoption de cette stratégie permettra à notre organisation de suivre l'évolution de la pratique professionnelle et de continuer de répondre de manière efficace aux attentes des parlementaires.

En 2023-2024, la commissaire au développement durable a déposé à l'Assemblée nationale deux rapports portant sur les changements climatiques et la biodiversité, qui traitent d'enjeux déterminants pour l'avenir du Québec. Un des objectifs du Vérificateur général est d'ailleurs de mettre encore davantage en lumière le travail de la commissaire au cours des prochaines années.

La fin de mon mandat de 10 ans

Avec le dépôt de ce rapport annuel de gestion, j'amorce la fin de mon mandat de vérificatrice générale, qui se terminera en mars 2025. Le chemin que j'ai parcouru au sein de cette organisation inclusive, objective et indépendante n'aurait pu être aussi profitable sans l'apport quotidien d'un personnel qualifié, engagé et enthousiaste, qui fait en sorte que le Vérificateur général peut réaliser sa mission de gardien de la confiance de la population, dans le plus grand respect des valeurs qui le gouvernent. Je remercie infiniment tous ceux et celles qui mettent l'épaule à la roue jour après jour pour remplir cette mission.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, décembre 2024





Déclaration attestant la fiabilité des données

La fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

À mon avis, le *Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Vérificateur général du Québec* :

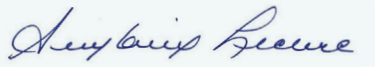
- ▀ décrit fidèlement sa mission, son champ de compétence, ses valeurs et ses orientations stratégiques;
- ▀ présente de façon conforme les objectifs, les indicateurs et les résultats qui leur sont associés, ainsi que les données sur l'utilisation des ressources.

Tout au long de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été utilisés pour assurer l'atteinte des objectifs et la gestion des risques auxquels l'organisation est exposée.

Les membres du comité exécutif du Vérificateur général ont également approuvé ce rapport annuel de gestion.

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Vérificateur général du Québec* ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, décembre 2024

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2024¹ :

Nathalie Desjardins
Directrice générale de l'administration

Janique Lambert, FCPA auditrice
Commissaire au développement durable

François Dubreuil, CRIA
Secrétaire général

Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Alain Fortin, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

1. L'organigramme du Vérificateur général du Québec est présenté à l'annexe 1.



Rapport de validation

Madame Guylaine Leclerc
Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'année 2023-2024, qui s'est terminée le 31 mars 2024, à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit a été confiée au cabinet MDCB Comptables Professionnels Agréés S.E.N.C.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen est inspiré des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Il a consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Ma conclusion ne constitue donc pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport.

Au terme de cet examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Vérificateur général du Québec* ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

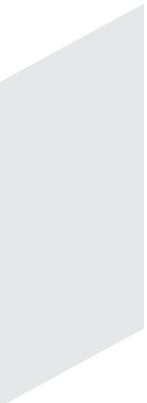


Amadou Diallo, MBA
Québec, décembre 2024





1



La présentation du Vérificateur général



Notre organisation

Notre mission : contribuer à une meilleure gestion des fonds publics

Le Vérificateur général contribue, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise. Pour effectuer sa mission, il compte sur des employés reconnus pour la qualité de leurs travaux ainsi que pour leurs pratiques rigoureuses et innovantes.

Notre mandat

Le Vérificateur général réalise des audits financiers, des audits de performance et des audits de conformité. De plus, il formule sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans les rapports préélectoraux.

Audit financier

Par ses audits financiers, le Vérificateur général vise à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les informations financières qu'il vérifie sont exempts d'anomalies significatives. Ses audits financiers favorisent une reddition de comptes juste et transparente de la situation financière des entités auditées.

Audit de performance

Par ses audits de performance, le Vérificateur général veut s'assurer que les ressources sont employées de manière économique, efficiente et efficace. Sous l'autorité du Vérificateur général, le commissaire au développement durable réalise également des audits de performance ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*. De plus, il fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Audit de conformité

Le Vérificateur général porte une attention particulière à la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. Ses audits de conformité s'intègrent généralement à ses audits financiers ou à ses audits de performance.

Rapport sur le rapport préélectoral

Le Vérificateur général publie un rapport de certification indiquant sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions formulées dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances avant chaque élection générale. Il publie aussi à ce moment une analyse détaillée du rapport préélectoral. Ces travaux visent à fournir un éclairage indépendant sur le cadre budgétaire du gouvernement.

Audit particulier

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peuvent confier au Vérificateur général le mandat de réaliser un audit sur toute matière qui est de sa compétence. L'Assemblée nationale peut également adopter une motion demandant au Vérificateur général d'effectuer un audit.

Commissions parlementaires

Le Vérificateur général apporte son soutien aux commissions parlementaires et, de façon plus particulière, à la Commission de l'administration publique, laquelle a notamment le mandat d'entendre les sous-ministres et dirigeants d'organismes sur leur gestion administrative lorsqu'elle est signalée dans un rapport du Vérificateur général.

Nos chiffres clés

Chiffres clés pour 2023-2024	Description
328	Effectif régulier du Vérificateur général au 31 mars 2024
44,4 M\$	Dépenses du Vérificateur général
216	Nombre d'audits financiers et d'audits d'autres informations financières
12	Nombre de rapports déposés à l'Assemblée nationale

Notre champ de compétence

En ce qui a trait à l'audit financier, le Vérificateur général peut auditer les organismes publics et les organismes du gouvernement qui sont définis dans la *Loi sur le vérificateur général*. Il peut aussi auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour l'audit de performance, son champ de compétence englobe les entités concernées par l'audit financier, ainsi que tous les organismes publics et tous les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers et les bénéficiaires de subventions octroyées par ces organismes. La décision d'entreprendre un audit de performance demeure à sa discrétion, sauf dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour laquelle une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

Le projet de loi 15 apportera certaines modifications au champ de compétence du Vérificateur général dès le prochain exercice.

Le Vérificateur général compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des audits auprès de ces nombreuses entités, dont les activités touchent divers secteurs.

Notre indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* encadre les activités de l'organisation et assure son indépendance. À cet égard, son principal dirigeant est désigné par une motion présentée par le premier ministre, qui doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. Le 26 février 2015, M^{me} Guylaine Leclerc a été désignée vérificatrice générale à l'unanimité. Son mandat, d'une durée de 10 ans, est non renouvelable.

Notre gestion des risques

L'application de la politique de gestion des risques du Vérificateur général est supervisée par le comité exécutif, qui est appuyé par le Comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques. Les mesures de contrôle issues de la politique de gestion des risques visent notamment à assurer la continuité des activités d'audit et à protéger les actifs informationnels de l'organisation. Cette politique peut être consultée sur le site Web de l'organisation.

Le Vérificateur général a identifié neuf risques auxquels il est exposé. Il juge qu'il maîtrise sept de ces risques adéquatement et que sa maîtrise de deux de ces risques est tolérable. Il s'agit des deux risques suivants, accompagnés de leurs mesures d'atténuation respectives :

-  **Fuite ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles :** Bien que l'organisation prenne des mesures pour contrôler le risque de fuite ou de divulgation non autorisée d'informations confidentielles en cours d'audit, la maîtrise de ce risque dépend aussi de l'engagement et de la collaboration de tous les employés, des entités auditées ainsi que des tiers concernés. La sensibilisation, la formation, l'adhésion et la prévention demeurent les forces motrices de la gestion de ce risque.
-  **Transformation numérique de l'audit non efficiente :** Le Plan stratégique 2023-2027 du Vérificateur général prévoit l'accélération de la transformation numérique de l'audit au cours des prochaines années. Pour ce faire, une stratégie de transformation numérique de l'audit a été adoptée en mars 2024. Celle-ci comporte plusieurs actions qui sont en cours de mise en œuvre. Elle vise notamment à doter l'organisation de logiciels et d'environnements informatiques adaptés, ainsi que de parcours de formation permettant au personnel d'audit d'augmenter les habiletés numériques nécessaires à l'analyse et au traitement de données d'audit. Des jalons importants ont déjà été franchis avec l'embauche de ressources spécialisées et la révision de techniques d'audit assistées par ordinateur actuellement utilisées en audit financier.

La situation s'est améliorée par rapport à l'an dernier concernant le risque lié à la pénurie de ressources humaines compétentes pour appliquer la *Loi sur le vérificateur général*. Bien que la situation nécessite un suivi serré, le Vérificateur général considère qu'il maîtrisait adéquatement ce risque en fin d'exercice. En effet, au 31 mars 2024, l'organisation avait aussi atteint ses cibles stratégiques quant au taux de rétention de son personnel et au taux de postes pourvus. Certaines mesures ont porté fruit (ex. : recrutement de stagiaires et postes pourvus en audit de performance).

Notre gestion de la qualité

Le Vérificateur général porte une grande attention à la gestion de la qualité de ses audits. Il s'agit d'un élément fondamental pour l'organisation, puisque sa crédibilité y est directement liée. Afin de maintenir un haut standard de qualité, l'organisation vise notamment à ce que tous ses travaux répondent aux normes de certification et respectent ainsi les exigences des organismes de normalisation (voir le résultat de l'indicateur 3.1.1 dans la section portant sur l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2023-2027).

Son système de gestion de la qualité lui permet de réaliser systématiquement des missions d'audit de qualité. Ce système prend la forme d'objectifs en matière de qualité, d'identification et d'évaluation des risques liés à la qualité ainsi que la mise en œuvre de réponses à ces risques. Il prend en compte notamment la gouvernance et le leadership, la déontologie et la réalisation des missions. Des politiques et procédures documentées et communiquées à l'ensemble du personnel viennent assurer son fonctionnement.

En audit financier et en audit de performance, la gestion de la qualité s'appuie notamment sur des consultations et sur une revue de la qualité réalisées à toutes les étapes importantes des missions d'audit et en fonction des risques. Cette revue de la qualité fournit une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe d'audit et des conclusions tirées aux fins de la production d'un rapport. En audit financier, elle repose également sur la révision a priori des états financiers par une équipe d'experts interne.

Le Comité d'excellence des pratiques du Vérificateur général, composé de membres de la direction, joue un rôle très actif dans la supervision et la surveillance de la qualité des audits. Il évalue le système de gestion de la qualité chaque année. Cette évaluation vise à déterminer si les politiques, directives et procédures sont adéquates, si elles fonctionnent efficacement, et donc si le système atteint les objectifs établis.

Au 31 mars 2024, le système de gestion de la qualité du Vérificateur général a fourni à l'organisation l'assurance raisonnable que ses objectifs de qualité étaient atteints.

Notre sondage auprès des comités d'audit

Le Vérificateur général invite les comités d'audit des entités auditées, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur ses travaux et ses communications en audit financier. Cette invitation est transmise aux comités selon un cycle de trois ans, et les réponses reçues, fournies sur une base volontaire, demeurent confidentielles. Le sondage comprend une vingtaine de questions regroupées sous quatre thèmes principaux :

-  indépendance, objectivité et esprit critique;
-  équipe de mission;
-  communications et interactions;
-  prestation des services.

Cette année, le Vérificateur général a demandé à 25 comités d'audit de participer au sondage. De ces 25 comités, 15 (60 %) ont répondu. Ces derniers ont attribué une cote moyenne de 4,8 sur 5 (96 %) à la question qui portait sur leur appréciation globale, soit la même cote que l'an dernier.

L'objectif de ce sondage est entre autres de voir des possibilités d'améliorer les façons de faire du Vérificateur général en audit financier. Compte tenu des résultats favorables obtenus, aucune action importante en ce sens n'a été entreprise en 2023-2024.

Nos collaborations professionnelles

Au cours de l'année 2023-2024, M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, était membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, une instance canadienne qui a pour mission de servir l'intérêt public en supervisant les activités du Conseil des normes comptables et du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Par ailleurs, le Vérificateur général travaille en collaboration avec les autres vérificateurs législatifs du Canada en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Le CCVL veille au partage d'informations et soutient le développement continu de la méthodologie, des pratiques et de l'audit en tant que profession. M^{me} Leclerc préside le Comité de planification et de coordination du CCVL de même que le CCVL depuis le 1^{er} octobre 2023. De plus, M^{me} Christine Roy, sous-vérificatrice générale, est membre du Comité pour l'excellence des pratiques du CCVL. M^{me} Roy est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Plusieurs gestionnaires du Vérificateur général participent en outre à divers groupes de travail de l'Ordre.

Nos coopérations internationales

Le Vérificateur général partage son expertise avec des organisations étrangères vouées au contrôle des finances publiques. Au cours de l'année 2023-2024, il a entretenu des échanges avec la Cour des comptes de France, dont une rencontre avec le premier président de la Cour des comptes, qui est venu au Québec discuter de sujets et d'enjeux d'audit propres au contexte québécois et consolider la collaboration entre les deux organisations.

D'autre part, la commissaire au développement durable a donné une conférence à la Cour des comptes de France afin de présenter l'approche québécoise en matière de développement durable et d'échanger sur l'action climatique gouvernementale.

Le Vérificateur général collabore aussi avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR). En 2023-2024, il a accueilli une délégation de sept boursiers de la FCAR, qui ont pu en apprendre davantage sur le Vérificateur général, la nature de ses interventions, le rôle du commissaire au développement durable ainsi que les relations entre le Vérificateur général et la Commission de l'administration publique. De plus, par l'intermédiaire d'un programme de développement international administré par la FCAR, deux boursiers du Sénégal ont commencé un stage chez le Vérificateur général.





2

**Les
résultats**

Travaux d'audit

Le Vérificateur général mène des travaux diversifiés en audit financier et en audit de performance. Le tableau 1 présente ses interventions au cours des trois dernières années. La nature de ces interventions est expliquée dans les pages qui suivent.

Tableau 1 Interventions en audit réalisées au cours des trois dernières années

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Interventions en audit financier terminées au 31 mars			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières ¹	216	220	219
Autres travaux ²	27	29	25
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction	48	48	43
Interventions en audit de performance terminées au 30 juin³			
Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral	10	11	16
Suivi détaillé	1	0	0
Rapport sur le suivi des recommandations ⁴	1	1	1
Sous-total (rapports déposés à l'Assemblée nationale)	12	12	17
Autres travaux ⁵	4	2	5

1. Ce nombre inclut les audits des états financiers d'organismes du champ de compétence du Vérificateur général confiés à des cabinets comptables, mais supervisés par le Vérificateur général, soit un total de 36 interventions en 2023-2024 (36 interventions en 2022-2023 et 40 en 2021-2022). Le détail de ces interventions est présenté à l'annexe 2.
2. Les autres travaux incluent des observations de la vérificatrice générale découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement, qui sont déposées à l'Assemblée nationale.
3. La liste de ces interventions est présentée à l'annexe 3.
4. Le rapport sur le suivi des recommandations présente le bilan de l'application des recommandations de l'exercice précédent. Ainsi, le rapport déposé en 2023-2024 porte sur l'année 2022-2023.
5. Les autres travaux incluent le suivi du rapport préélectoral 2022.

Audit financier

Audits d'états financiers et d'autres informations financières

Le nombre d'audits financiers réalisés par le Vérificateur général dépend principalement de l'évolution de son champ de compétence, puisque la quasi-totalité de ceux-ci est prescrite par les lois en vigueur. De plus, un nombre d'heures important peut avoir été consacré durant une année à des audits qui sont comptés l'année suivante parce qu'ils se sont terminés après le 31 mars. Par conséquent, le nombre d'interventions varie d'une année à l'autre. La diminution du nombre d'interventions en audit financier cette année s'explique notamment par la dissolution de Transition énergie Québec pour laquelle trois rapports de l'auditeur indépendant avaient été réalisés en 2022-2023.

Il est à noter que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports de l'auditeur indépendant. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (78 interventions), de Retraite Québec (23 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (12 interventions).

Opinions modifiées

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, le Vérificateur général a exprimé un total de 10 opinions modifiées dans ses rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des entités de son champ de compétence, lesquelles comportent 12 réserves puisqu'une de ces opinions comporte 3 réserves. Parmi les 12 réserves formulées, 7 sont en lien avec les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

La liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant contient une opinion modifiée est présentée à l'annexe 4.

Autres travaux

Le Vérificateur général effectue annuellement d'autres travaux découlant de ses missions d'audit financier, par exemple des missions d'audit de services connexes dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. En 2023-2024, il a réalisé 26 interventions de cette nature. Leur nombre a diminué, puisque des rapports produits en 2022-2023 n'étaient plus exigés en 2023-2024.

En novembre 2023, la vérificatrice générale a déposé à l'Assemblée nationale ses observations découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année 2022-2023, ainsi que sur d'autres éléments d'intérêt en lien avec les finances publiques de la province.

Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction (suivi des recommandations en audit financier)

Le Vérificateur général a transmis 48 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Sur les 48 rapports, 34 comportaient un suivi de recommandations formulées antérieurement (42 en 2022-2023). Le degré d'application des recommandations fluctue dans le temps et est influencé par plusieurs facteurs. Cette année, il a diminué, passant de 71 % en 2022-2023 à 60 % en 2023-2024. À titre comparatif, le taux moyen des 10 dernières années est de 66 %. La diminution de cette année s'explique notamment par les résultats obtenus pour les recommandations portant sur la gestion des accès informatiques. Depuis quelques années, une attention plus particulière est accordée à la gestion des accès informatique et à la communication de recommandations à ce sujet aux instances de gouvernance. Le portrait du suivi des recommandations en audit financier est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2 Portrait du suivi des recommandations en audit financier¹

	2023-2024	2022-2023
Recommandations appliquées ² ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants ³	60 %	71 %
Nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	95	116

1. Les résultats présentés dans le tableau proviennent des rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités à la suite de l'audit des états financiers de ces entités pour les exercices qui se sont clos en 2023 et en 2024.
2. Une recommandation est jugée appliquée lorsque la mise en œuvre des correctifs est terminée et que les principales lacunes sont corrigées adéquatement.
3. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque la mise en place des correctifs est en cours et que ceux-ci devraient permettre de corriger les principales lacunes dans un délai raisonnable.

Audit de performance

Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral

En 2023-2024, le Vérificateur général a réalisé des travaux d'audit de performance qui ont mené au dépôt à l'Assemblée nationale de 10 rapports d'audit de performance, dont 2 rapports de la commissaire au développement durable. Quatre rapports ont été déposés à l'automne 2023 et six, au printemps 2024. Ce nombre représente une diminution par rapport aux 11 rapports déposés en 2022-2023. Le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale peut varier selon les années, en fonction de la force de travail disponible ainsi que des efforts qui doivent être consacrés selon l'envergure des mandats en cours ou à d'autres types de travaux que l'organisation doit mener. Il n'y a pas eu de rapport préélectoral cette année, puisque ce rapport est publié tous les 4 ans seulement.

Suivi détaillé

Un suivi détaillé des recommandations a été déposé à l'Assemblée nationale par la commissaire au développement durable au printemps 2024 en lien avec le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Rapport sur le suivi des recommandations

Les entités auditées produisent un plan d'action visant l'application des recommandations déposées à l'Assemblée nationale qui leur sont adressées. Par la suite, le Vérificateur général fait le suivi de la mise en œuvre des plans d'action et évalue si les lacunes ont été corrigées ou devraient l'être dans un délai raisonnable. En 2023-2024, l'organisation a suivi 201 recommandations, dont 130 formulées par le Vérificateur général et 71 par la commissaire au développement durable. Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 90 % pour celles formulées par le Vérificateur général et de 68 % pour celles de la commissaire au développement durable. Le rapport présentant ces travaux de suivi des recommandations est déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

Autres travaux

Le Vérificateur général a été invité à deux reprises en commission parlementaire lors de consultations particulières concernant des projets de loi. Les détails de ces participations sont présentés à l'annexe 3. Il a également fait un suivi du rapport préélectoral 2022 et effectué des travaux sur la prévention, la détection et la gestion des conflits d'intérêt.

Dénonciations, contributions et plaintes

Le Vérificateur général est soucieux d'entendre les préoccupations des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'appareil gouvernemental, afin de mieux orienter ses travaux. Il a également à cœur le respect des normes de gestion de la qualité.

Ainsi, il souhaite favoriser la participation des gens du public en leur demandant de dénoncer des situations de mauvaise gestion dont ils ont connaissance et qui touchent les entités du champ de compétence du Vérificateur général, ainsi que celles qui semblent contraires aux politiques et aux directives de ces entités. Le Vérificateur général permet également aux citoyens et aux citoyennes d'apporter des contributions à ses travaux d'audit en transmettant de l'information ayant trait aux audits en cours.

Au cours de l'exercice 2023-2024, il a traité 141 dénonciations et contributions, comparativement à 129 en 2022-2023, et il n'a reçu aucune plainte de nature professionnelle.

Les formulaires électroniques servant à effectuer une dénonciation, à contribuer à un audit ou à formuler une plainte constituent le principal moyen de communication utilisé (69 %). Cette façon de faire s'avère accessible et efficace. Quant aux dénonciations, 98 % de celles qui avaient été traitées au 31 mars 2024 l'ont été en moins de 90 jours (98 % pour l'année 2022-2023).

L'annexe 5 présente les décisions prises à l'égard des dénonciations et des contributions traitées ces deux dernières années. Ce sont 57 % des dénonciations et des contributions qui ont été considérées comme recevables en 2023-2024, soit 21 dénonciations qui ont été ajoutées à la banque de projets du Vérificateur général, 14 dénonciations et 38 contributions, pour un total de 52, qui ont été prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours, et 7 dénonciations qui étaient déjà couvertes par un rapport récent (moins de 3 ans).

Plan stratégique : résultats 2023-2024

Les actions menées par le Vérificateur général en 2023-2024 dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2023-2027 sont présentées ci-après. Ce plan s'articule autour de trois orientations :

- Des travaux à valeur ajoutée;
- Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission;
- Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation.

Pour l'année 2023-2024, le Vérificateur général a atteint 86 % des cibles qu'il s'était fixées (18 sur 21), une étant sans objet cette année.

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 1 : Des travaux à valeur ajoutée

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
1.1 Réaliser des mandats qui permettent d'améliorer la gestion des fonds publics	1. Nombre de rapports du Vérificateur général déposés à l'Assemblée nationale	13	12		✗	
	2. Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	5	5	✓		
	3. Pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après trois ans (audit financier et audit de performance)	80 %	78 %		✗	
1.2 Accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique	1. Pourcentage des rapports d'audit de performance du Vérificateur général pour lesquels le commissaire au développement durable publie ses observations, excluant ses propres rapports	35 %	50 %	✓		
	2. Pourcentage des observations du commissaire au développement durable présentées lors des rencontres du Vérificateur général avec des comités d'audit (indicateur 1.3.1) des entités concernées par ses travaux d'audit de performance	100 %	100 %	✓		
	3. Nombre de rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité déposés à l'Assemblée nationale	1	2	✓		
	4. Mise en œuvre de mesures pour accroître la notoriété du commissaire au développement durable auprès d'organismes publics et d'acteurs en développement durable	Évaluation du taux de notoriété	79 %	✓		
1.3 S'assurer que nos travaux ont des retombées durables et concrètes	1. Pourcentage de missions d'audit de performance pour lesquelles des comités d'audit des entités concernées par nos travaux sont rencontrés au sujet du rapport	70 %	86 %	✓		
	2. Audition annuelle par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence concernant l'utilisation des fonds publics	1	Aucune		✗	
	3. Mise en œuvre de la stratégie visant à assurer des retombées durables et concrètes de nos travaux d'audit	Adoption d'une stratégie	Stratégie adoptée	✓		

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 2 : Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
2.1 Se démarquer comme employeur afin d'attirer des talents diversifiés en nombre suffisant	1. Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'attraction adaptée à la réalité actuelle et future du marché du travail	Élaboration et approbation de la stratégie	Stratégie approuvée	✓		
	2. Taux de postes pourvus	92 %	93 %	✓		
2.2 Offrir à notre personnel une expérience de travail stimulante, inclusive et qui favorise la santé et le mieux-être	1. Taux de mobilisation	Détermination d'un nouvel outil de mesure	Nouvel outil de mesure déterminé	✓		
	2. Consolidation et bonification des pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail	Maintien de la certification Entreprise en santé	Certification Entreprise en santé renouvelée	✓		
	3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'inclusion	Mise sur pied d'un groupe de travail et élaboration d'un plan	Groupe de travail créé et plan élaboré	✓		
	4. Taux de rétention	85 %	88 %	✓		
2.3 Favoriser le cheminement professionnel au sein de l'organisation	1. Élaboration et déploiement d'un programme bonifié d'accompagnement en gestion de la carrière	Évaluation des initiatives en place et conception d'un programme bonifié	Initiatives évaluées et programme bonifié approuvé	✓		

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 3: Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation						
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Cible		
				atteinte	non atteinte	sans objet
3.1 Maintenir le haut standard de qualité	1. Pourcentage des missions d’audit évaluées répondant aux normes de certification	100 %	100 %	✓		
3.2 Maximiser notre performance et notre agilité	1. Nombre de processus, de méthodes et d’outils faisant l’objet d’une révision	2	2	✓		
	2. Pourcentage de rapports d’audit de performance déposés à l’Assemblée nationale comme planifié	100 %	100 %	✓		
	3. Accélération de la transformation numérique de l’audit	Adoption d’une stratégie	Stratégie adoptée	✓		
	4. Appréciation de la Commission de l’administration publique à la suite de l’audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion	Satisfaite	s. o.			●

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 1 : Des travaux à valeur ajoutée

OBJECTIF 1.1

Réaliser des mandats qui permettent d'améliorer la gestion des fonds publics

INDICATEUR 1.1.1

Nombre de rapports du Vérificateur général déposés à l'Assemblée nationale

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	13	13	14	14
Résultats	12			
	Cible non atteinte			

Le Vérificateur général a déposé 12 rapports à l'Assemblée nationale en 2023-2024 (tableau 1). La liste de ces rapports est présentée à l'annexe 3. Le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale peut varier selon les années en fonction de la force de travail disponible et des efforts qui doivent être consacrés selon l'envergure des mandats. De plus, en 2023-2024 des efforts ont été mis sur des rapports qui seront publiés l'an prochain et sur la réalisation d'autres types de travaux que l'organisation devait mener.

INDICATEUR 1.1.2

Nombre de missions d'audit financier réalisées dans le réseau de l'éducation et de la santé et des services sociaux

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	5	5	5	5
Résultats	5			
	Cible atteinte			

S'il le juge opportun, le Vérificateur général peut auditer les états financiers des établissements publics des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour 2023-2024, la cible a été atteinte en réalisant des missions d'audit financier dans les cinq établissements suivants :

- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;
- Centre de services scolaire des Chênes;
- Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- École de technologie supérieure;
- Cégep de Limoilou.

Il est à noter que la cible de cinq missions d'audit financier à réaliser dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux demeure pour 2024-2025, mais que le regroupement de la quasi-totalité des établissements du réseau de la santé et des services sociaux au sein de la nouvelle société d'État Santé Québec rendra caduques les cibles fixées pour 2025-2026 et 2026-2027.

INDICATEUR 1.1.3

Pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après trois ans (audit financier et audit de performance)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	78 %			
	Cible non atteinte			

Cet indicateur rend compte des résultats des suivis effectués par le Vérificateur général à l'égard de l'application des recommandations qu'il a formulées à la suite d'audits de performance, d'audits financiers et d'autres travaux présentés à l'Assemblée nationale. Le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en 2023-2024 s'est élevé à 78 %, ce qui est légèrement inférieur à la cible.

Il est à noter que cet indicateur a changé pour 2023-2024, à la suite de l'adoption d'un nouveau plan stratégique pour 2023-2027. La cible concerne maintenant uniquement l'application des recommandations 36 mois ou plus après la publication d'un rapport.

Les résultats des travaux de suivi des recommandations du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable sont présentés dans un rapport distinct déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

OBJECTIF 1.2

**Accroître l'impact
du commissaire
au développement
durable sur les pratiques
de l'administration publique**

INDICATEUR 1.2.1

Pourcentage des rapports d'audit de performance du Vérificateur général pour lesquels le commissaire au développement durable publie ses observations, excluant ses propres rapports

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	35 %	35 %	40 %	40 %
Résultats	50 %			
	Cible atteinte			

Au cours de 2023-2024, la commissaire au développement durable a pu formuler des observations dans 4 des 8 rapports d'audit de performance du Vérificateur général qui ne relevaient pas directement d'elle, soit 50 % de ces rapports.

Il s'agit des suivants :

- Conservation des chaussées du réseau routier;
- Régime d'aide juridique : accessibilité et performance du réseau;
- Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Intégration et rétention des consommateurs de cannabis dans le marché légal.

INDICATEUR 1.2.2

Pourcentage des observations du commissaire au développement durable présentées lors des rencontres du Vérificateur général avec des comités d'audit (indicateur 1.3.1) des entités concernées par ses travaux d'audit de performance

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %			
	Cible atteinte			

Les observations de la commissaire au développement durable ont été présentées à toutes les rencontres tenues par le Vérificateur général avec des comités d'audit ou autres comités similaires des entités concernées par ses travaux d'audit de performance pour lesquels des observations ont été publiées.

INDICATEUR 1.2.3

Nombre de rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité déposés à l'Assemblée générale

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	2	2	2
Résultats	2			
	Cible atteinte			

Pour accroître l'impact de ses travaux, la commissaire au développement durable a choisi de publier des rapports portant sur les changements climatiques et/ou la biodiversité. En avril 2024, elle a publié deux rapports sur le thème de l'agriculture qui traitent spécifiquement des enjeux liés aux changements climatiques.

Celui sur la protection du territoire agricole mentionne que plusieurs régions du Québec feront face à des impacts climatiques qui influenceront le développement des activités agricoles (ex. : modification de la productivité et de la qualité des cultures) et que ces éléments sont à considérer pour une mise en valeur durable du territoire agricole.

Quant au rapport intitulé *Pratiques agricoles : santé et conservation des sols*, il rappelle qu'en plus d'être nécessaires pour produire des denrées alimentaires, les sols en santé sont importants pour les services écosystémiques qu'ils rendent (préservation de la ressource en eau, régulation du climat, réservoir de biodiversité) et l'adaptation aux changements climatiques qu'ils permettent. En effet, un sol en santé sera plus résilient devant les nouvelles conditions et les extrêmes climatiques.

INDICATEUR 1.2.4

Mise en œuvre de mesures pour accroître la notoriété du commissaire au développement durable auprès d'organismes publics et d'acteurs en développement durable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Évaluation du taux de notoriété	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027	Déploiement des mesures et accroissement de la notoriété de 10 % par rapport à 2023-2024 d'ici le 31 mars 2027
Résultats	79 % Cible atteinte			

Afin d'évaluer la notoriété du commissaire au développement durable, le Vérificateur général a procédé au choix d'une firme de sondage et à l'élaboration du questionnaire, et il a constitué un bassin de répondants pour le sondage initial. Ainsi, le sondage a été réalisé en mai et juin 2024, mais la quasi-totalité des travaux était réalisée avant le 31 mars 2024. Le taux de notoriété de 79 % obtenu servira de référence pour évaluer l'atteinte de la cible fixée au 31 mars 2027. Des actions de visibilité des travaux du commissaire au développement durable ont aussi été déterminées en 2023-2024 et sont mises en œuvre.

OBJECTIF 1.3

S'assurer que nos travaux ont des retombées durables et concrètes

INDICATEUR 1.3.1

Pourcentage des missions d'audit de performance pour lesquelles des comités d'audit des entités concernées par nos travaux sont rencontrés au sujet du rapport

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	70 %	70 %	70 %	70 %
Résultats	86 % Cible atteinte			

Le Vérificateur général s'est donné pour objectif de rencontrer les comités d'audit des entités concernées par ses rapports d'audit de performance et ses publications comportant au moins une recommandation, afin de favoriser l'application de ses recommandations.

Cet objectif vise les entités dont la création d'un comité d'audit est prévue par la loi constitutive de l'entité concernée ou une directive gouvernementale. Parmi les entités concernées par les 10 rapports publiés entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, 22 avaient un comité d'audit ou autre comité similaire, et 19 de ces comités ont été rencontrés par le Vérificateur général (86 %). De plus, dans une entité n'étant pas tenue de créer un comité d'audit, le Vérificateur général a rencontré un comité qui exerce des fonctions similaires.

INDICATEUR 1.3.2

Audition annuelle par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence concernant l'utilisation des fonds publics

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	1	1	1
Résultats	Aucune Cible non atteinte			

Au cours des dernières années, des échanges entre la Commission de l'administration publique et le Vérificateur général ont eu lieu à propos de l'intérêt d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement lors d'une commission parlementaire. Le Vérificateur général suivra de près l'évolution de ce dossier, puisqu'un tel examen contribuerait à un renforcement du contrôle parlementaire sur les fonds publics. Soulignons qu'un examen des comptes publics par un comité a lieu dans plusieurs autres provinces ainsi qu'au gouvernement fédéral.

INDICATEUR 1.3.3

Mise en œuvre de la stratégie visant à assurer des retombées durables et concrètes de nos travaux d'audit

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Adoption d'une stratégie	Mise en œuvre de la stratégie	Mise en œuvre de la stratégie	Bilan des résultats
Résultats	Stratégie adoptée Cible atteinte			

En 2023-2024, le Vérificateur général a élaboré une stratégie de communication pour 2024 à 2027, qui vise à assurer des retombées durables et concrètes de ses travaux d'audit, et notamment à renforcer ses relations avec les parlementaires et les citoyens. L'organisation veut offrir davantage de visibilité aux travaux décrits dans ses rapports pour faire en sorte que leurs contenus rejoignent les publics cibles de manière pérenne. Dans ce contexte, des actions de visibilité ont déjà été déterminées et déployées, dont une présence plus soutenue sur les médias sociaux et aux tribunes traitant des diverses thématiques liées aux finances publiques et au développement durable.

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 2 : Une culture inclusive et des personnes mobilisées au cœur de notre mission

OBJECTIF 2.1

Se démarquer
comme employeur
afin d’attirer
des talents diversifiés
en nombre suffisant

INDICATEUR 2.1.1

Mise en œuvre d’une nouvelle stratégie d’attraction adaptée à la réalité actuelle et future du marché du travail

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Élaboration et approbation de la stratégie	Déploiement de la phase 1 de la stratégie	Déploiement de la phase 2 de la stratégie	Bilan des résultats
Résultats	Stratégie approuvée			
	Cible atteinte			

La nouvelle stratégie d’attraction a été présentée au comité exécutif, qui l’a approuvée en mars 2024. Elle sera mise en œuvre au cours des prochaines années, conformément à l’objectif défini dans le Plan stratégique 2023-2027. Les efforts d’attraction doivent désormais être axés sur une gamme plus étendue de catégories d’emplois. La stratégie d’attraction repose sur un repositionnement et un renouvellement de la marque employeur afin d’accroître la notoriété du Vérificateur général auprès des candidates et candidats potentiels dans toutes les régions du Québec.

INDICATEUR 2.1.2

Taux de postes pourvus

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	92 %	93 %	94 %	95 %
Résultats	93 %			
	Cible atteinte			

Le contexte de rareté de main-d’œuvre et de mouvance accrue dans plusieurs secteurs du marché de l’emploi demeure un enjeu de taille dans la plupart des secteurs d’activité de l’organisation. Le Vérificateur général mise sur la nouvelle stratégie d’attraction élaborée cette année afin d’augmenter sa visibilité comme employeur de choix au cours des prochaines années. Il poursuit ses efforts afin d’attirer des candidats qui répondent aux profils recherchés. Ainsi, il bonifie sa présence sur les réseaux sociaux professionnels comme véhicule de promotion de ses emplois ainsi que sur différents sites d’emploi. L’organisation a également participé en 2023-2024 à plusieurs activités promotionnelles pour faire connaître ses emplois.

OBJECTIF 2.2

**Offrir à notre personnel
une expérience de travail
stimulante, inclusive
et qui favorise la santé
et le mieux-être**

INDICATEUR 2.2.1

Taux de mobilisation

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Détermination d'un nouvel outil de mesure	Prise de la première mesure (positionnement : 1 ^{er} quartile selon balisage)	À déterminer en fonction de la première mesure	À déterminer en fonction de la première mesure
Résultats	Nouvel outil de mesure déterminé			
	Cible atteinte			

En 2023-2024, le Vérificateur général a lancé un appel d'offres public afin de s'adjoindre une firme qui le soutiendrait pour mesurer le taux de mobilisation de son personnel. Les démarches contractuelles qui lui ont permis de choisir cet outil se sont terminées au début mai 2024, mais la quasi-totalité des travaux était réalisée avant le 31 mars 2024.

INDICATEUR 2.2.2

Consolidation et bonification des pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Maintien de la certification Entreprise en santé	Obtention du niveau Élite de la certification Entreprise en santé	Maintien du niveau Élite de la certification Entreprise en santé	Obtenir du niveau Élite+ de la certification Entreprise en santé
Résultats	Certification Entreprise en santé renouvelée			
	Cible atteinte			

À la suite d'un audit de maintien de la certification effectué par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), la certification Entreprise en santé a été renouvelée le 12 décembre 2023.

Tout au long de l'année 2023-2024, l'organisation a mis en place différentes mesures visant à favoriser la santé et le mieux-être du personnel. Par exemple, des ateliers sur la sécurité psychologique ont été offerts aux gestionnaires et chargés de projet, et des midis-conférences sur la santé et le mieux-être ainsi que des pauses actives ont été offerts à l'ensemble du personnel. De plus, pour donner suite au Plan d'action 2023-2024 en matière de santé et de mieux-être au travail, une évaluation des différentes actions mises en œuvre a révélé que le personnel était satisfait des actions déployées.

INDICATEUR 2.2.3

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en matière d'inclusion

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mise sur pied d'un groupe de travail et élaboration du plan	Déploiement de la phase 1 du plan	Déploiement de la phase 2 du plan	Bilan des résultats et repositionnement
Résultats	Groupe de travail créé et plan élaboré			
	Cible atteinte			

À l'automne 2023, le Groupe de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) a été mis sur pied. Ce dernier a contribué à l'élaboration d'un plan d'action qui a été approuvé en février 2024. En amont de la création de ce groupe de travail, des groupes de discussion menés à l'interne ont permis de faire émerger plusieurs idées qui ont été prises en compte par le groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action. Par ce plan d'action, le Vérificateur général s'engage à tendre davantage vers une culture inclusive et encourage la responsabilisation de son personnel envers les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- Comprendre la réalité du Vérificateur général quant à l'EDI;
- Sensibiliser le personnel en matière d'EDI;
- Renforcer la prise en compte de l'EDI dans la gouvernance;
- Valoriser la diversité du personnel;
- Agir et favoriser la mobilisation du personnel en matière d'EDI.

INDICATEUR 2.2.4

Taux de rétention

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats	88 %			
	Cible atteinte			

En 2023-2024, le taux de rétention du personnel du Vérificateur général s'est élevé à 88 %, ce qui représente une amélioration par rapport à 2022-2023 (86 %).

Le nombre de départs à la retraite est relativement stable. Le nombre de démissions a quelque peu augmenté, mais le nombre de mutations a significativement baissé par rapport à l'an dernier (tableau 3).

Tableau 3 Départs volontaires

	2023-2024		2022-2023	
	Nbre	%	Nbre	%
Démission	21	53,8	18	41,9
Départ à la retraite	4	10,3	3	7
Mutation	14	35,9	22	51,1
Total	39	100	43	100

La concurrence avec les entreprises privées et les organisations hors fonction publique reste forte depuis trois ans.

En 2023-2024, le Vérificateur général a continué de déployer des efforts pour favoriser la rétention de son personnel. Par exemple, il a renouvelé sa certification Entreprise en santé grâce à plusieurs actions favorisant la santé et le mieux-être. Il a également mis à jour son processus d'accueil et d'intégration du nouveau personnel. La préparation de la relève de gestion a aussi été continuée. Une première cohorte de professionnels aspirant à des fonctions de cadre a complété la démarche.

OBJECTIF 2.3

Favoriser le cheminement professionnel au sein de l'organisation

INDICATEUR 2.3.1

Élaboration et déploiement d'un programme bonifié d'accompagnement en gestion de la carrière

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Évaluation des initiatives en place et conception d'un programme bonifié	Déploiement du programme	Bilan des résultats	Mise à jour du programme
Résultats	Initiatives évaluées et programme bonifié approuvé			
	Cible atteinte			

Le bilan des initiatives en place (ex. : les activités de développement des compétences, le programme d'aide aux employés, etc.) et le programme bonifié d'accompagnement en gestion de la carrière ont été présentés au comité de direction le 14 mars 2024. Le déploiement du programme bonifié s'effectuera en 2024-2025 et inclura différentes actions comme l'accès à une page intranet réservée aux informations sur la carrière, le maintien de l'accompagnement des gestionnaires à ce sujet et l'accompagnement individuel du personnel par un conseiller en ressources humaines.

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ORIENTATION 3 : Une organisation qui allie qualité, agilité et innovation

OBJECTIF 3.1

Maintenir
le haut standard
de qualité

INDICATEUR 3.1.1

Pourcentage des missions d’audit évaluées répondant aux normes de certification

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %			
	Cible atteinte			

Chaque année, un certain nombre de missions d’audit financier et d’audit de performance sont examinées une fois qu’elles sont complétées, soit à l’interne, soit par des partenaires ou des consultants. Tous les examens d’assurance qualité a posteriori réalisés en 2023-2024 ont conclu que les missions d’audit avaient été effectuées en conformité avec les normes d’audit généralement reconnues.

OBJECTIF 3.2

Maximiser
notre performance
et notre agilité

INDICATEUR 3.2.1

Nombre de processus, de méthodes et d’outils faisant l’objet d’une révision

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2	2	2	2
Résultats	2			
	Cible atteinte			

En 2023-2024, le Vérificateur général a commencé à utiliser un nouveau logiciel pour ses missions d’audit de performance. La nouvelle façon de faire est non seulement plus agile, mais elle améliore l’efficacité du travail collaboratif des équipes d’audit de performance. L’organisation a également développé un outil informatique permettant de faciliter le respect d’exigences relativement à l’application de la norme de gestion de la qualité qui s’applique à ses audits.

Le Vérificateur général est en amélioration constante de ses processus et ce sont uniquement les améliorations nécessitant le plus d’efforts qui sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

INDICATEUR 3.2.2

Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale comme planifié

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %			
	Cible atteinte			

Pour maximiser sa performance, le Vérificateur général s'est donné pour objectif de déposer à l'Assemblée nationale au moment prévu tous ses rapports d'audit de performance et tous ses rapports comportant au moins une recommandation. En 2023-2024, l'ensemble de ces rapports a été déposé comme planifié (100 %).

INDICATEUR 3.2.3

Accélération de la transformation numérique de l'audit

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Adoption d'une stratégie	Mise en œuvre de la stratégie	Mise en œuvre de la stratégie	Mise en œuvre de la stratégie
Résultats	Stratégie adoptée			
	Cible atteinte			

La stratégie visant à accélérer la transformation numérique de l'audit du Vérificateur général a été adoptée en mars 2024. Sa mise en œuvre repose sur plusieurs axes d'intervention qui portent notamment sur la formation des auditeurs et des spécialistes en analyse de données, la révision des processus liés aux techniques d'audit assistées par ordinateur et à l'analyse de données d'audit, l'optimisation des techniques d'audit assistées par ordinateur récurrentes dans les audits financiers ainsi que la réalisation de projets-pilotes sur de nouveaux logiciels suivis du déploiement de ces logiciels.

INDICATEUR 3.2.4

Appréciation de la Commission de l'administration publique à la suite de l'audition du Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Satisfaite	Satisfaite	Satisfaite	Satisfaite
Résultats	s. o.			

Le Vérificateur général n'a pas reçu de convocation entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 concernant une audition sur son rapport annuel de gestion. Par ailleurs, dans son rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique (CAP) déposé à l'Assemblée nationale en mai 2024, la CAP remercie la vérificatrice générale et ses équipes pour leur collaboration à la poursuite du mandat de la CAP et leur travail.





3

**Les
ressources**

Ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Tableau 4 Effectif au 31 mars, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

	2023-2024	2022-2023	Écart
Audit	246	236	10
Services-conseils	20	16	4
Soutien à la gestion	68	61	7
Total	334	313	21

L'écart entre les deux années s'explique notamment par le fait que plusieurs postes vacants ont été pourvus dans les secteurs de l'audit et du soutien à la gestion, et par la création d'une nouvelle direction des pratiques professionnelles méthodologiques en audit financier.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations données dans les tableaux 5 à 7 sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Tableau 5 Proportion de la masse salariale investie en formation

	2023	2022
Proportion de la masse salariale (%)	2,62	2,76

Tableau 6 Nombre moyen de jours de formation par personne

	2023	2022
Cadre	6	8
Professionnel	6	6
Fonctionnaire	3	2
Total¹	6	6

1. Il s'agit du nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Tableau 7 Somme allouée par personne

	2023	2022
Somme allouée par personne (\$) ¹	2 524	2 689

1. Il s'agit de la somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel, le personnel fonctionnaire et le personnel étudiant et stagiaire.

Le Vérificateur général offre annuellement des formations à son personnel pour lui permettre de parfaire ses connaissances et ses compétences de manière soutenue. Ces formations sont conçues majoritairement à l'interne ou offertes en partenariat avec des firmes.

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

Tableau 8 Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Taux de départs volontaires (%)	12,3	14,1	12,5

Le taux de départs volontaires, calculé en fonction du personnel régulier en poste, représente le pourcentage de personnes embauchées qui ont volontairement quitté le Vérificateur général. Au cours de l'année 2023-2024, ce taux a diminué à 12,3 %. On compte 39 départs, soit 21 démissions, 14 mutations vers d'autres ministères et organismes, et 4 départs à la retraite.

Le Vérificateur général n'échappe pas au contexte actuel de concurrence et de rareté de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi, qui a des répercussions dans tous les secteurs d'activité. L'organisation a poursuivi ses efforts afin de fidéliser ses employés, entre autres par la mise en place de mesures en matière de santé et mieux-être, la préparation d'une relève de gestion potentielle et l'élaboration d'une politique concernant l'organisation du travail en mode hybride.

Ressources financières

Pour l'année 2023-2024, les crédits disponibles pour le Vérificateur général étaient de 47,7 millions de dollars. Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement, ainsi qu'à l'acquisition d'immobilisations.

Soulignons que des crédits de 1,7 million de dollars n'ont pas été utilisés (tableau 9) pour les raisons suivantes :

-  le projet de déménagement du bureau de Québec, qui a chevauché les exercices financiers 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que la virtualisation d'un projet informatique expliquent 1,0 million de dollars d'écart en immobilisations;
-  le report de quelques mois de certains projets administratifs, des besoins moindres en frais de déplacement ainsi qu'une diminution des services externes liés à la publication des rapports, dont l'impression de documents, expliquent 0,7 million de dollars d'écart en fonctionnement.

Comme le démontre le tableau 9, le Vérificateur général a décidé de reporter une portion des crédits non utilisés à l'exercice 2024-2025.

Tableau 9 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Budget de dépenses	44 116	40 932	36 856
Budget d'investissement	4 010	4 157	923
Amortissement	(840)	(680)	(550)
Budget additionnel	443	327	1 490
Crédits totaux	47 729	44 736	38 719
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(43 029)	(38 383)	(37 482)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(2 978)	(1 761)	(134)
Crédits inutilisés	1 722	4 592	1 104
Crédits liés à la rémunération et au fonctionnement périmés par le Vérificateur général	0	(862)	(316)
Crédits périmés liés aux immobilisations	(1 032)	(2 730)	(788)
Crédits reportés à l'exercice suivant	690	1 000	–

1. Le Vérificateur général établit les montants de ses états financiers en prenant en considération les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les charges présentées dans les états financiers sont donc différentes des crédits utilisés.

Le tableau 10 présente la répartition des dépenses consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024.

Les dépenses présentées comprennent les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), répartis en proportion des heures de travail effectuées.

Il est à noter que les honoraires d'audit assumés par les entités sont exclus du tableau. L'utilisation des crédits par catégories de dépenses est présentée dans la section Les états financiers audités.

Tableau 10 Répartition des ressources financières (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses réelles 2022-2023	Écart	Variation (%)
Audit financier				
Audit d'états financiers	18 727	16 702	2 025	12,12
Autres travaux ¹	321	373	(52)	(13,94)
	19 048	17 075	1 124	11,55
Audit de performance				
Audit courant et audit particulier	8 065	8 120	(55)	(0,68)
Suivi des recommandations	837	818	19	2,32
Autres travaux ²	1 579	733	846	115,42
	10 481	9 671	810	8,38
Sous-total (travaux d'audit)	29 529	26 746	2 783	10,41
Activités de soutien				
Soutien professionnel	3 289	2 336	953	40,80
Formation	2 271	1 983	287	14,52
Administration	9 286	7 440	1 846	24,81
Sous-total (activités de soutien)	14 846	11 759	3 087	26,25
Total	44 375	38 505	5 870	15,24

1. Les autres travaux en audit financier incluent des observations de la vérificatrice générale découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement, qui sont déposées à l'Assemblée nationale.

2. Les autres travaux en audit de performance incluent notamment la revue des activités des entités, la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et les travaux concernant le rapport préélectoral.

Comme le montre le tableau 10, les sommes consacrées aux différentes activités de l'organisation (44,4 millions de dollars) ont augmenté de 15,24 % par rapport à l'année 2022-2023. Les causes de cette augmentation sont présentées sommairement ci-après. Les principales variations par catégories de dépenses sont présentées en détail dans la section Les états financiers audités.

Audit financier

Les dépenses totales en audit financier ont augmenté de 11,55 %. Cela s'explique principalement par les augmentations salariales liées aux conventions collectives et le nombre de postes vacants qui ont été pourvus.

Audit de performance

Les dépenses totales en audit de performance ont augmenté de 8,38 %. Cela est principalement dû au fait qu'en ayant pourvu des postes vacants tout au long de l'année, le Vérificateur général a pu consacrer plus d'heures à la réalisation notamment d'autres travaux. Les augmentations salariales liées aux conventions collectives expliquent aussi cette augmentation des dépenses. Les heures consacrées au rapport préélectoral ont diminué cette année et sont présentées dans les autres travaux.

Activités de soutien

Les dépenses pour les activités de soutien ont augmenté de 26,25 %. En ce qui concerne le soutien professionnel, la principale hausse est liée à des travaux visant l'autonomie méthodologique du Vérificateur général. Pour ce qui est des dépenses de formation, le personnel a consacré plus de temps aux formations, congrès et colloques. Il y a eu une hausse des frais de déplacement pour y assister ainsi qu'une hausse du temps consacré à la préparation et à la réalisation des formations. En ce qui concerne les dépenses de soutien à l'administration, les coûts ont augmenté à l'égard des ressources humaines, des réunions internes, de l'évolution des infrastructures technologiques et du développement informatique. Certains projets spécifiques ont aussi contribué à cette augmentation des dépenses de soutien à l'administration, dont des projets du Groupe de travail sur l'efficacité des mandats en audit de performance et un mandat d'audit interne.

Le tableau 11 présente le coût par heure des activités d'audit, ainsi que le nombre d'heures consacrées à ces activités au cours des trois dernières années.

Tableau 11 Nombre d'heures consacrées aux activités d'audit et coût par heure de ces activités (en dollars)¹

	Audit financier		Audit de performance		Total	
	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure
2023-2024	193 142	146,38	102 164	151,42	295 305	148,54
2022-2023	206 492	124,18	93 554	133,22	300 046	127,00
2021-2022	216 268	111,34	110 245	119,95	326 513	114,25

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets comptables.

En 2023-2024, le coût moyen par heure pour la réalisation de l'ensemble des audits a été de 148,54 dollars, alors qu'il était de 127 dollars en 2022-2023. Il s'agit d'une augmentation de 17 %. Cette hausse provient des augmentations salariales liées au renouvellement des conventions collectives pour l'ensemble du personnel.

Pour ce qui est des heures consacrées à la réalisation de l'ensemble des audits, leur nombre a diminué légèrement en 2023-2024. En audit financier, cela s'explique par le fait que Transition énergétique Québec a été dissoute en 2020, mais que ses états financiers ont été présentés en 2022-2023.

Ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles sont liés aux activités d'encadrement et de continuité ainsi qu'au développement de systèmes informatiques et au rajeunissement d'une portion des infrastructures technologiques (tableau 12).

Tableau 12 Ressources informationnelles en 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Dépenses ou investissements prévus	Dépenses ou investissements réels
Activités d'encadrement	155	155
Activités de continuité	3 249	2 596
Projets de développement	338	251
Total	3 742	3 002

Les activités d'encadrement ont trait à la gestion générale de la Direction des ressources informationnelles ainsi qu'à d'autres éléments plus ponctuels, tels que la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur des technologies de l'information 2023-2025 du Vérificateur général. Ce plan présente l'évolution des technologies visant à soutenir l'organisation dans la continuité de ses opérations et la réalisation de son plan stratégique.

Les activités de continuité menées à l'égard des ressources informationnelles se rapportent principalement au soutien informatique offert aux employés, aux travaux d'entretien des systèmes ainsi qu'au renouvellement des licences et à la mise à jour des logiciels. Elles comprennent aussi l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels ayant principalement trait à la mise à jour du parc informatique ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure et de la réseautique. Ces acquisitions ont permis d'atténuer certains risques liés à la désuétude de l'équipement et d'optimiser la performance des outils de travail de l'ensemble du personnel.

L'écart de 653 milliers de dollars entre les dépenses de continuité prévues (3 249 milliers de dollars) et les dépenses réelles (2 596 milliers de dollars) est dû en partie à un projet qui comprenait de l'acquisition d'équipement et des frais d'installation qui ont été remplacés par des licences récurrentes. L'écart s'explique également par le projet de déménagement des bureaux de Québec qui est venu modifier la portée des mandats en faisant en sorte que moins de projets incluant des honoraires professionnels budgétés se sont concrétisés. Enfin, l'écart s'explique par une dépense moindre en achat d'équipements non capitalisables en raison du report de leur acquisition.

En ce qui concerne les projets de développement informatique, l'écart de 87 milliers de dollars entre les dépenses prévues et réelles est principalement dû à des activités reportées.





4

**Les autres
exigences**

Développement durable

Le Vérificateur général n'est pas assujéti à la *Loi sur le développement durable*. Son plan d'action de développement durable ayant pris fin en mars 2023 et toujours dans un souci d'exemplarité, il a choisi d'élaborer un nouveau plan au cours de l'année 2023-2024. Ainsi, le nouveau plan, intitulé Plan de développement durable 2024-2027, a été adopté en mars 2024. Il y aura une première reddition de comptes sur la mise en œuvre de ce plan dans le rapport annuel de gestion de l'an prochain.

Ce plan d'action prend en compte la mission particulière du Vérificateur général en tant qu'institution indépendante au service exclusif de l'Assemblée nationale. Il dresse un portrait de la contribution de ses missions d'audit au développement durable ainsi que des actions qu'il a réalisées jusqu'à ce jour pour assurer l'intégration du développement durable dans ses pratiques de gestion.

Le plan s'inscrit dans la continuité des engagements pris précédemment par le Vérificateur général en matière de développement durable et il se veut complémentaire à ceux qu'il a pris dans son plan stratégique 2023-2027. Il présente la voie dans laquelle l'organisation s'engage afin d'aller plus loin dans la recherche d'un développement durable, tout en consolidant certains acquis. On y retrouve deux priorités, soit :

- Avoir des répercussions durables au-delà de notre organisation;
- Renouveler nos pratiques de gestion en matière de développement durable.

Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Tableau 13 Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
	328 ¹

1. Ce nombre inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Tableau 14 Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, en 2023-2024

Régulier ¹	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
38	6	0	27

1. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier comprend uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Tableau 15 Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Personnes embauchées	Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche
Régulier ¹	38	10	2	0	1	11	28,9 %
Occasionnel	6	1	0	0	0	1	16,7 %
Étudiant	0	0	0	0	0	0	0 %
Stagiaire	27	4	0	0	0	4	14,8 %

1. Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier comprend uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Tableau 16 Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

Statut d'emploi	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Régulier ²	28,9 %	21,6 %	10 %
Occasionnel	16,7 %	25 %	14,3 %
Étudiant	0 %	0 %	0 %
Stagiaire	14,8 %	4,5 %	0 %

1. Rappel de l'objectif d'embauche de membres de groupes cibles dans la fonction publique : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.
2. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier comprend uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Tableau 17 Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, excluant les membres des minorités visibles et ethniques

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2024	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2024	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2024	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2022
Anglophones	4	1,2 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Autochtones	3	0,9 %	3	1,0 %	2	0,7 %
Personnes handicapées ¹	3	0,9 %	1	0,3 %	0	0 %

1. Rappel de la cible de représentativité ministérielle pour les personnes handicapées : atteindre la cible de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 18 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel selon les régions, excluant les titulaires d'emplois supérieurs¹

	Nombre au 31 mars 2024	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024	Nombre au 31 mars 2023	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2022	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022
Montréal/Laval	17	22,1 %	12	18,2 %	10	15,9 %
Outaouais/Montérégie	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Capitale-Nationale	24	10,8 %	19	8,2 %	13	5,7 %
Autres régions	0	0 %	0	0 %	0	0 %

1. Rappel des cibles de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques : atteindre les cibles régionales suivantes, au sein de l'effectif régulier et occasionnel : Montréal/Laval : 41 %; Outaouais/Montérégie : 17 %; Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %; Capitale-Nationale : 12 %; Autres régions : 5 %.

Tableau 19 Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024¹

	Nombre	Pourcentage
Membres des minorités visibles et ethniques	2	4,7

1. Rappel de la cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques : atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Représentativité des femmes

Tableau 20 Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier ¹	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	38	6	0	27	71
Nombre de femmes embauchées	23	4	0	15	42
Taux d'embauche des femmes	60,5 %	66,7 %	0 %	55,6 %	59,2 %

1. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier comprend uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Tableau 21 Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	49	255	22	2	0	0	328
Femmes	33	169	17	1	0	0	220
Taux de représentativité des femmes	67,3 %	66,3 %	77,3 %	50 %	0 %	0 %	67,1 %

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Tableau 22 Formation et activités favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des groupes cibles réalisées en 2023-2024

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
1. Participation aux événements organisés par Québec international visant à attirer et à recruter des candidats potentiels	Membres des minorités visibles et ethniques	n. d.
2. Animation de groupes de discussion internes portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
3. Mise en place d'un groupe de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'automne 2023 (prévu dans le Plan stratégique 2023-2027)	Tous les groupes cibles	8 personnes
4. Élaboration d'un plan d'action en matière d'inclusion (prévu dans le Plan stratégique 2023-2027)	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
5. Promotion de diverses formations, dont : ▪ Découvrir la diversité et l'inclusion ▪ Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle ▪ Je suis une personne handicapée ▪ Sensibilisation aux réalités autochtones	Minorités visibles et ethniques, autochtones et personnes handicapées	Tout le personnel

Divulgence d'actes répréhensibles

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, c. D-11.1)* offre la possibilité à toute personne (les citoyens et les membres du personnel du Vérificateur général) de divulguer un acte répréhensible dont elle a été témoin, en s'adressant à la personne désignée responsable du suivi des divulgations.

La nature répréhensible des actes visés par cette loi diffère des plaintes concernant la façon dont le Vérificateur général et ses mandataires mènent la mission de l'organisation. Par « acte répréhensible », on entend notamment une contravention aux lois, un manquement grave à l'éthique ou à la déontologie, un abus d'autorité, l'atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne, l'atteinte à l'environnement, ou encore le fait de poser un geste qui risque de porter gravement atteinte à une personne ou à l'environnement. De même, peut être assimilé à un acte répréhensible le fait de conseiller à autrui de commettre un des actes mentionnés précédemment. Si l'acte répréhensible ne correspond pas à l'un de ces cas de figure, il sera traité de façon confidentielle par la personne à laquelle le responsable du suivi des divulgations en aura confié la responsabilité.

Au cours de l'année 2023-2024, le Vérificateur général a reçu une divulgation d'acte répréhensible, qu'il a traitée avec rigueur, en toute confidentialité.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de cette loi. Le Vérificateur général est un organisme public au sens de cette loi.

Chez le Vérificateur général, ces fonctions ont été déléguées à un membre du personnel de direction, en l'occurrence la directrice des affaires juridiques. Cette dernière exerce ainsi la fonction de responsable de l'accès aux documents ainsi que celle de responsable de la protection des renseignements personnels que l'organisation détient. Elle doit, par ailleurs, être assistée d'un comité, lequel est chargé de la soutenir dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations.

C'est le Comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques, présidé par la vérificatrice générale, qui exerce ces fonctions en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur. Ce comité est appuyé par un groupe de travail permanent sur la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Ce comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2023-2024. La personne désignée responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est également membre de ce comité.

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents du Vérificateur général à moins d'une exception prévue dans la loi. Lorsque le requérant est une personne handicapée, des mesures raisonnables d'accommodement sont mises en place, sur demande, afin de lui permettre d'exercer le droit d'accès aux documents. Les renseignements personnels que détient le Vérificateur général sont toutefois confidentiels, sauf exception.

Le Vérificateur général recense les demandes qu'il a reçues en vertu de la loi, qu'il s'agisse de demandes d'accès à ses documents ou de demandes en matière de renseignements personnels. Le nombre de demandes reçues au cours de l'année 2023-2024 est demeuré le même qu'en 2022-2023 (tableau 23).

Tableau 23 Nombre de demandes reçues en 2023-2024

5 ¹
1. Ce nombre inclut les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification, accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels, etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de l'aspect qui est jugé prépondérant.

Tableau 24 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais,
du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024¹

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification
0 à 20 jours	3	1	0
21 à 30 jours	2	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	5	1	0

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

Tableau 25 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024¹

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	0	0	Remise de tout document ou renseignement visé par la demande et détenu par l'organisme, articles 1, 9 et 13 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Partiellement acceptée	3	0	0	Remise partielle de documents ou renseignements visés par les demandes et détenus par l'organisme, articles 1, 10, 11, 13, 15, 41, 47, 48, 52.2, 53, 53.1 et 54 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Refusée (entièrement)	1	1	0	Aucun document ou renseignement visé par les demandes n'était détenu et/ou cette demande a été référée à un autre organisme qui en était le détenteur, articles 1, 14, 15, 28, 47, 48, 52.2, 53, 53.1, 54, 56 et 59 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Autres	0	0	0	–

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

Tableau 26 Mesures d'accommodement raisonnable et avis de révision du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information	0

Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

En vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022, le Vérificateur général, tout comme les autres institutions parlementaires, est désormais assujéti à la *Charte de la langue française*. Les dispositions de la charte applicables au Vérificateur général sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2023, date d'entrée en fonction du premier commissaire à la langue française. Depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions, le Vérificateur général a suivi de près l'évolution de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et a entamé un processus de révision de ses politiques et façons de faire.

La qualité du français est une valeur importante pour le Vérificateur général. Par souci d'exemplarité, il suivait déjà les orientations de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, alors qu'il n'y était pas assujéti. Il fait la promotion du français en continu en exigeant entre autres la révision linguistique approfondie de tout document destiné à une large diffusion et en offrant de l'aide à la rédaction.

En vertu de la *Charte de la langue française*, un émissaire et un émissaire substitut peuvent être désignés afin de veiller à ce rôle primordial, qui consiste principalement à déterminer les travaux et adéquations à apporter au sein du Vérificateur général, à sensibiliser son personnel quant au rôle exemplaire de l'État et à lui communiquer l'information nécessaire à cet égard.

Le commissaire à la langue française s'appuie par ailleurs sur ces mêmes personnes afin d'assurer la mise en œuvre et l'application cohérentes de la Politique linguistique de l'État chez le Vérificateur général. Le commissaire à la langue française ainsi que les émissaires de chacune des institutions parlementaires, dont le Vérificateur général, échangent également à cette fin dans le cadre de rencontres régulières.

Deux personnes sont désignées en matière de langue française chez le Vérificateur général, soit :

- Line-Sylvie Perron, émissaire auprès du commissaire à la langue française et directrice des communications;
- Anne-Marie Dodds, émissaire substitue auprès du commissaire à la langue française et directrice des affaires juridiques.

Bien que cette initiative ne soit pas obligatoire, l'émissaire et l'émissaire substitue pourront éventuellement être assistées d'un comité permanent sur la langue française afin de veiller aux obligations prévues par la *Charte de la langue française*.

Tableau 27 Émissaire et comité permanent (institutions parlementaires)

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ⁷ ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Non
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	Communications au personnel, échanges avec les gestionnaires et sessions d'accueil des nouveaux employés

Tableau 28 Politique linguistique de l'État

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures.	Diffusion de la directive provisoire au personnel
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	Aucun poste n'exige la connaissance d'une autre langue que le français.
- est exigé? - est souhaitable?	

Mesures relatives à l'indépendance, à la protection et à la sécurité de l'information

Tous les membres du personnel du Vérificateur général doivent remplir une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité. Cette déclaration rappelle à chacun et à chacune ses responsabilités à cet égard. De plus, chaque membre d'une équipe de mission d'audit analyse son indépendance avant et durant l'exécution de toute mission de certification.

Tous les membres du personnel doivent suivre la formation *Code de déontologie au Vérificateur général du Québec*, en plus de respecter les politiques, directives et mesures en vigueur. Également, tout le personnel doit chaque mois visionner des capsules sur la cybersécurité, qui abordent notamment la protection des renseignements personnels et professionnels. Des activités de formation, actuellement en refonte, sont aussi offertes pour sensibiliser les membres du personnel à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, et pour leur faire part des exigences à respecter en la matière. L'une d'elles est destinée à tous les membres du personnel et une autre est destinée spécifiquement aux personnes travaillant en audit. Un suivi du nombre de personnes ayant assisté aux formations et visionné les capsules est effectué.





5

Les états financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Ses états financiers sont dressés de façon à respecter les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice 2023-2024 se sont chiffrées à 44,4 millions de dollars, soit une hausse de 15,2 % par rapport à l'exercice précédent.

La principale hausse cette année est attribuable à la rémunération. Cette augmentation, qui s'élève à 4 473 milliers de dollars (13,8 %), s'explique surtout par la prise en compte des hypothèses les plus probables concernant le renouvellement des conventions collectives, par les postes vacants qui ont été pourvus et par la variation de la valeur des banques de congés du personnel. Notons qu'en 2023-2024, la rémunération a représenté 82,9 % des charges du Vérificateur général, comparativement à 83,9 % en 2022-2023.

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet MDCB comptables professionnels agréés s.e.n.c. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA
Directrice des ressources financières et matérielles

Québec, le 18 juillet 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 18 juillet 2024

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	2024		2023
	Budget initial (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 4)	44 116	46 530	39 445
Charges			
Rémunération	35 072	36 773	32 300
Services professionnels en audit	2 009	1 525	1 227
Services d'audits financiers	504	510	399
Services administratifs	1 824	1 339	1 238
Droits d'auteur et licences	993	940	795
Frais de déplacement et de représentation	513	271	190
Télécommunications	310	258	225
Services d'impression et de publication	305	165	176
Loyers, taxes et électricité	1 566	1 584	1 358
Fournitures	149	72	79
Entretien	31	85	32
Amortissement des immobilisations corporelles	840	853	486
	44 116	44 375	38 505
Excédent de l'exercice	–	2 155	940
Excédent cumulé au début de l'exercice		2 218	1 278
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		4 373	2 218

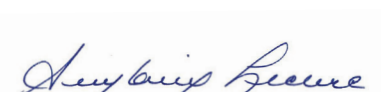
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2023
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	7 563	5 523
Créances	40	38
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt et échéance (note 5)	8 192	7 643
	15 795	13 204
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 6)	12 634	8 624
Crédits reportés (note 7)	690	1 000
Provision pour congés de maladie (note 8)	2 823	3 646
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	640	745
	16 787	14 015
Dette nette	(992)	(811)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	4 671	2 553
Charges payées d'avance	694	476
	5 365	3 029
Excédent cumulé	4 373	2 218
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA
Directrice des ressources financières et matérielles

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024		2023
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	–	2 155	940
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 010)	(2 978)	(1 761)
Perte sur disposition d'actifs		7	–
Amortissement des immobilisations corporelles	840	853	486
	(3 170)	(2 118)	(1 275)
Acquisitions de charges payées d'avance		(694)	(476)
Utilisation de charges payées d'avance		476	560
	–	(218)	84
Augmentation de la dette nette	(3 170)	(181)	(251)
Dette nette au début de l'exercice		(811)	(560)
Dette nette à la fin de l'exercice		(992)	(811)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 155	940
Élément sans effet sur les droits de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	853	486
Perte sur disposition d'actifs	7	–
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	(37)	334
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Créances	(2)	(22)
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	(549)	715
Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux	(68)	(68)
Charges à payer et frais courus	3 049	405
Crédits reportés	(310)	1 000
Provision pour congés de maladie	(823)	(583)
Charges payées d'avance	(218)	84
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 057	3 291
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 017)	(747)
Augmentation des droits de trésorerie	2 040	2 544
Droits de trésorerie au début de l'exercice	5 523	2 979
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	7 563	5 523

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte l'audit financier, l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que l'audit de performance. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses audits sont communiqués à l'Assemblée nationale, dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimations est l'évaluation de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Revenus

Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Passifs

Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux

Les avantages incitatifs accordés par les bailleurs, en vertu de baux à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et réduits de façon linéaire sur la durée du bail.

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 6 avril 2023 et est présenté comme budget initial de 44 116 milliers de dollars. Le Bureau de l'Assemblée nationale a autorisé un montant supplémentaire de 443 milliers de dollars le 28 mars 2024 en lien avec les conventions collectives.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels.

	2024	2023
Crédits parlementaires		
Initiaux	46 286	43 415
Réalloués de l'exercice antérieur	1 000	–
Additionnels	443	1 321
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu (variation des sommes)	549	(699)
Autres revenus	201	–
	48 479	44 037
Périmés	(1 259)	(3 592)
Reportés à l'exercice subséquent	(690)	(1 000)
	46 530	39 445

5. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2024	2023
Traitements et avantages sociaux	4 737	3 997
Congés de maladie	3 455	3 646
	8 192	7 643

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6. Charges à payer et frais courus

	2024	2023
Fournisseurs et autres	2 524	1 925
Congés de maladie	558	–
Traitements	5 017	3 075
Avantages sociaux	578	305
Provision pour vacances	3 957	3 319
	12 634	8 624

7. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le Vérificateur général du Québec a reporté 690 milliers de dollars de crédits (2023 : 1 000 milliers de dollars).

	2024	2023
Solde au début	1 000	–
Crédits reportables	690	1 000
Virement aux revenus de l'exercice	(1 000)	–
Solde à la fin	690	1 000

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1^{er} avril 2019. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. La période transitoire est venue à échéance le 31 mars 2024. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2019 et excédant 20 jours seront payables à 70 % au cours du prochain exercice. Ce montant est présenté dans le poste Charges à payer et frais courus.

	2024	2023
Solde au début	3 646	4 229
Charge de l'exercice	384	19
Prestations versées au cours de l'exercice	(575)	(602)
Part devenue payable des professionnels ¹	(632)	—
Solde à la fin	2 823	3 646

1. Présenté dans les charges à payer et frais courus.

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2024	2023
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	4,00 % à 4,50 %	3,56 % à 4,64 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	19 ans	16 ans

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	2024 Total	2023 Total
Coût des immobilisations						
Solde d'ouverture	2 970	1 428	3 276	265	7 939	6 178
Acquisitions	2 215	214	436	113	2 978	1 761
Radiations et dispositions	(1 473)	(757)	(236)	–	(2 466)	–
Solde de clôture	3 712	885	3 476	378	8 451	7 939
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture	1 707	1 032	2 396	251	5 386	4 900
Amortissement de l'exercice	288	95	462	8	853	486
Incidence des radiations et dispositions	(1 473)	(750)	(236)	–	(2 459)	–
Solde de clôture	522	377	2 622	259	3 780	5 386
Valeur comptable nette au 31 mars	3 190	508	854	119	4 671	2 553

	2024	2023
Budget initial d'immobilisations corporelles	4 010	4 157
Acquisitions de l'exercice	(2 978)	(1 761)
Avantage incitatif au bail	–	334
Crédits parlementaires périmés	(1 032)	(2 730)
	–	–

Au 31 mars 2024, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement, soit parce qu'elles sont en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, soit parce qu'elles ont été mises hors service, est de 123 milliers de dollars (2023 : 1 293 milliers de dollars).

Des acquisitions d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable de 1 985 milliers de dollars (2023 : 1 024 milliers de dollars) sont présentées dans les charges à payer et frais courus.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation et d'un contrat de service pour un montant de 11 470 milliers de dollars (2023 : 12 736 milliers de dollars) expirant de mai 2025 à juillet 2033. Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2024-2025	1 484
2025-2026	1 482
2026-2027	1 482
2027-2028	1 472
2028-2029 et les suivants	5 550
	11 470

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 1 869 milliers de dollars (2023 : 2 609 milliers de dollars) comportant une clause de résiliation unilatérale.

11. Opérations entre apparentés

Le Vérificateur général du Québec est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres décisionnels du comité exécutif.

Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Vérificateur général du Québec et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, payés à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle commun, n'est pas présenté dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2024

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Vérificateur général du Québec est exposé au risque de crédit et de liquidité, mais n'est pas exposé au risque de marché qui se définit comme étant le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2024 et 2023, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur comptable des droits de trésorerie et des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2024	2023
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	4 031	3 589
90 à 365 jours	8 025	4 729
	12 056	8 318

Annexes

Annexe 1 Organigramme du Vérificateur général du Québec
au 31 mars 2024

Annexe 2 Audits des états financiers confiés à des cabinets
comptables et honoraires versés pour l'exercice clos (en dollars)

Annexe 3 Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2023
à juin 2024, telles que comptabilisées dans le tableau 1
du présent rapport

Annexe 4 Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur
indépendant portant sur les états financiers signé entre
le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 comporte
une opinion modifiée

Annexe 5 Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris
les contributions

Annexe 1

Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2024

François Dubreuil

Secrétaire général

Anne-Marie Dodds

Direction des affaires juridiques

Line-Sylvie Perron

Direction des communications

Nathalie Desjardins

Direction générale de l'administration

Amélie Vaillancourt

Direction des ressources
financières et matérielles

Adéline Mercier

Direction des ressources
humaines

Ioana Cocirlan

Direction des ressources
informationnelles



Guylaine Leclerc

Vérificatrice générale

Christine Roy

Sous-vérificatrice générale

France Alain

Direction générale des services-
conseils et de la méthodologie
en audit financier

Julie Lemieux, p.i.

Direction des pratiques
professionnelles méthodologiques
en audit financier

Julie Lemieux

Direction des services-conseils
en audit financier

Pratiques d'audit

Patrick Dubuc

Vérificateur général adjoint

Alain Fortin

Vérificateur général adjoint
Responsable de la revue
de la qualité en audit de performance

Janique Lambert

Commissaire au développement durable

Caroline Rivard

Vérificatrice générale adjointe

Directeurs principaux d'audit

Nicolas Bougie, Moïsette Fortin, Roch Guérin, Daniel Martel et Martin St-Louis

Directeurs d'audit

Guillaume Bellemare, Josée Bellemare, France Bêty, Marie-Hélène Boily, Amélie Bergeron-Cauchon, Annick Boutin, Myrienne Bussière, Jessie Caisse, Louise Carrier, Joëlle Chateauvert, Étienne Côté, Marc Duval, Selma Elafrit, Vickie Fournier, Éric Gennetier, Marie-Pier Germain, Michaël Goulet, Guillaume Joron, Julie Lampron, Sylvie Lessard, Geneviève Morin, Carl Pelletier, Mélanie Poisson, Sébastien Simard, Josée Thiboutot, Stéphanie Tremblay et Patrice Watier

+ environ 200 conseillers en audit

Isabelle Savard

Direction du soutien aux opérations
en audit de performance

Annexe 2

Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour l'exercice clos (en dollars)¹

		Honoraires professionnels assumés par :				
		Vérificateur général		Entités		
		Nombre d'interventions 2023-2024 ²	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2022
1	Commission de la construction du Québec	12			600 000	426 119
2	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			44 940	17 471
3	Société de financement des infrastructures locales	1			115 000	89 500
4	Office des professions du Québec	1			38 200	13 338
5	Musée d'art contemporain de Montréal	1	71 000	28 800		
6	Institut national de santé publique du Québec	1	32 972	16 979		
7	École nationale de police du Québec	1			36 000	18 000
8	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			9 000	9 000
9	Fonds d'indemnisation des agents de voyages	1			17 000	17 000
10	Héma-Québec	1			47 500	47 500
11	Société des établissements de plein air du Québec	1			54 500	53 000
12	Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	35 929	29 950		
13	Centre de la francophonie des Amériques	1	25 000	26 000		
14	Tribunal administratif du travail	1			20 750	20 000
15	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	63 600	60 000		
16	Régie du bâtiment du Québec	1			40 500	39 000
17	Institut de la statistique du Québec ³	1		15 700		
18	École nationale des pompiers du Québec	1			30 500	30 500
19	Société de télédiffusion du Québec	1	45 480	43 430		
20	Régie de l'énergie	1			46 100	43 500
21	Société de développement de la Baie-James	1			45 900	44 900
22	Musée de la civilisation	1	37 100	35 000		
23	Musée national des beaux-arts du Québec	1	37 100	35 000		
24	Société québécoise d'information juridique	1			39 375	37 500
25	Société de développement des entreprises culturelles	1	70 200	67 500		
26	Corporation d'Urgences-santé	1	57 000			
Total		36	475 381	358 359	1 185 265	906 328

1. Les montants peuvent différer de ceux mentionnés dans les états financiers, puisque des missions sont réalisées au cours de deux exercices financiers du Vérificateur général.

2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.

3. Cette mission d'audit a été réalisée à l'interne en 2023-2024.

Annexe 3

Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2023 à juin 2024, telles que comptabilisées dans le tableau 1 du présent rapport

Rapports déposés à l'Assemblée nationale

Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral

Conservation des chaussées du réseau routier

Protection des renseignements personnels numériques des usagers du réseau de la santé et des services sociaux

Régime d'aide juridique : accessibilité et performance du réseau

Services Québec : accessibilité et qualité des services aux citoyens

Pratiques agricoles : santé et conservation des sols (CDD)

Protection du territoire agricole (CDD)

Gestion du parc immobilier des cégeps

Intégration et rétention des consommateurs de cannabis dans le marché légal

Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux

Suivi détaillé

Fonds d'électrification et de changements climatiques : suivi détaillé de trois audits de performance (CDD)

Rapport sur le suivi des recommandations

Suivi des recommandations 2022-2023 – Vérificateur général du Québec et commissaire au développement durable

Autres travaux

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique (CDD)

Suivi du rapport préélectoral 2022

Prévention, détection et gestion des risques liés aux conflits d'intérêts

Annexe 4

Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers signé entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 comporte une opinion modifiée

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Cégep de Limoilou	30 juin 2023	21 novembre 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Centre de services scolaire des Chênes	30 juin 2023	13 octobre 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	30 juin 2023	13 octobre 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides	31 mars 2023	13 juin 2023	Modifiée avec réserve	1. Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations 2. Incidences éventuelles sur la comparabilité des chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2023 avec ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2022 en raison de l'impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exactitude des charges engendrées par la pandémie de COVID-19 ainsi que des économies et des pertes de revenus prises en compte au 31 mars 2022

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (suite)	31 mars 2023	13 juin 2023	Modifiée avec réserve	3. Incidences sur la comparabilité des chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2023 avec ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2022 en raison d'une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, puisque l'entité, à la suite d'une décision du ministère de la Santé et des Services sociaux, n'a pas comptabilisé de provision salariale en lien avec les offres salariales du gouvernement du Québec dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021; celle-ci a été comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	31 mars 2023	8 novembre 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'auditer l'exhaustivité des souscriptions à recevoir (comptant et activités de financement) et des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance
École de technologie supérieure	30 avril 2023	2 octobre 2023	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, à l'état de la situation financière aux 30 avril 2023 et 2022, ainsi qu'aux charges afférentes à l'état des résultats pour les exercices clos à ces dates, et impossibilité d'obtenir les informations requises à l'égard de ce passif
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	31 mars 2023	26 juin 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer l'évaluation de la provision pour les demandes d'indemnisation reçues
Société de télédiffusion du Québec	31 mars 2023	3 juillet 2023	Modifiée avec réserve	Comptabilisation de subventions en revenus reportés, alors qu'il n'existe aucune stipulation créant une obligation répondant à la définition d'un passif (paiements de transfert – volet bénéficiaire)
Société des traversiers du Québec	31 mars 2023	15 juin 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
Société d'habitation du Québec (SHQ)	31 mars 2023	20 juillet 2023	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité et l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations relatives au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Annexe 5

Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris les contributions

Décision	Nombre de dénonciations	
	2023-2024	2022-2023
Dénonciations non recevables		
Hors du champ de compétence du Vérificateur général	25	26
Litige avec une organisation ou déjà examinée par une cour de justice ou un tribunal administratif	4	0
Cas particulier ou personnel	18	27
Manque d'information	11	12
Plaintes visant des politiques ou des objectifs du gouvernement	3	3
Sous-total	61	68
Dénonciations recevables		
Intégrées à la banque de projets	21	7
Prise en compte dans des travaux déjà planifiés ou en cours	52	38
Couvertes par un rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale déposé il y a moins de trois ans	7	14
Ayant peu d'incidence (non prises en compte)	0	2
Sous-total	80	61
Total	141	129

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le secteur santé et services sociaux a fait l'objet de plus de dénonciations, incluant les contributions, en 2023-2024 par rapport à l'année précédente. Ce fut l'inverse pour le secteur Économie et environnement. En effet, en 2022-2023, il y avait eu plusieurs dénonciations en lien avec les audits de performance associés au secteur Économie et environnement.

Nombre de dénonciations, y compris les contributions, intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux déjà planifiés ou en cours, par secteur¹

Secteur	2023-2024	2022-2023
Gouvernance et justice	4	0
Économie et environnement	14	22
Santé et services sociaux	28	12
Éducation et culture	5	0
Entreprises du gouvernement et agences	13	6
Soutien aux personnes et aux familles	6	4
Dénonciation touchant plusieurs secteurs	3	1
Total	73	45

1. Chaque dénonciation a fait l'objet d'une analyse.



www.vgq.qc.ca